

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Master mention Santé publique parcours Santé, Population, Territoires (SPT)

Santé publique



Niveau d'étude
visé
BAC +5



ECTS
120 crédits



Durée
2 ans



Composante
UFR de santé,
médecine
et biologie
humaine



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Le master Santé, Populations, Territoires (SPT) est un master professionnel de la mention Santé Publique. Il est organisé sur 2 ans (M1 et M2).

Objectifs

A visée professionnelle, ce Master est destiné à former :

- des dirigeant.es et des cadres du social et de l'urbain
- des chargé.es d'études, chargé.es de mission et directeur.trice.s d'études

Le master forme à des secteurs divers de l'action publique : santé publique, politique de la ville, politiques du handicap et de l'autonomie, urbanisme. Il forme spécifiquement les étudiant-e-s aux métiers de l'action publique à l'échelle locale (collectivités) ou déconcentrée (ARS), mais des débouchés sont possibles dans le secteur associatif ou dans d'autres administrations.

Savoir-faire et compétences

- Etre capable de manager et de mettre en place les nouvelles politiques opérationnelles et innovantes dans un secteur en pleine évolution et de réguler les problématiques émergentes.
- Etre en mesure de réaliser des enquêtes, des diagnostics, des évaluations, etc. dans les domaines urbain, social et/ou sanitaire, et de formuler des préconisations d'actions. dans des institutions publiques et privées,

Organisation

Contrôle des connaissances

L'obtention du Master implique des contrôles écrits et/ou oraux dans chaque unité d'enseignement (UE), les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par :

- un contrôle continu. Les travaux non rendus et/ou l'exposé non réalisé entraîne une note de 0/20.

Le mémoire et la soutenance en M1, le stage, le mémoire et la soutenance du mémoire en M2 sont obligatoires pour valider l'année de M1 et de M2.



Admission

Conditions d'admission

Les règles d'admissibilité, les modalités de contrôle des connaissances sont définies conformément aux articles L613-1 à 613-6 du Code de l'Éducation réglementent les conditions d'obtention de chacun des

diplômes délivrés par l'Université Paris 13. Elles s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini notamment par les textes suivants : Décret N° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux.

En M1

Il n'existe pas d'accès de droit en M1 SPT.

- Les étudiant.es titulaires d'une Licence (Sciences Sanitaires et sociales, AES, Sciences politiques, sociologie, sciences sociales, sciences de l'Homme, Anthropologie, ethnologie, LP « intervention sociale »), peuvent déposer un dossier de candidature qui sera examiné par l'équipe pédagogique. (Composition du dossier : un Curriculum Vitae, une lettre de motivation argumentée, copie des diplômes permettant l'accès en M1, copie des relevés de notes des 3 années de licence).

Sont pris en compte notamment, le parcours universitaire, la motivation, les perspectives professionnelles.

L'équipe pédagogique peut convoquer les candidat.es à un entretien afin de prendre une décision.

- Les étudiant.es non-titulaires d'un baccalauréat +3 mais désirant faire valider des acquis professionnels sont invités à déposer un dossier qui sera examiné par la Commission des acquis et des équivalences de l'Université.

En M2

L'inscription en M2 est possible :

- après validation du M1 SPT (Moyenne supérieure ou égale à 10/20 et une note au mémoire de M1 supérieure ou égale à 10/20).
- après validation d'un M1 du même domaine, pour le M2 compatible avec la formation :

Pour les étudiant.es accédant directement en M2 sans avoir suivi le M1 SPT, l'inscription relève d'une procédure sélective. Cette décision appartient à l'équipe pédagogique et se fera en fonction du cursus universitaire, de la motivation et des perspectives professionnelles. (Composition du dossier : un Curriculum Vitae, une lettre de motivation argumentée, la copie des diplômes permettant l'accès en M2, la copie des relevés de notes des trois années de licence et du M1)

- A la fin de son cursus l'étudiant.e est invité.e à venir retirer au secrétariat une attestation de réussite permettant le retrait du diplôme (fin du M2) au service des diplômes de Villetaneuse.

- Si l'étudiant.e ne poursuit pas en M2, une attestation de réussite relative à la première année lui sera délivrée.

- Diplôme accessible en VAE et en formation continue (Service de la formation continue de l'Université Paris 13).

Modalités de candidature

En M1 candidatez jusqu'au 18 avril 2023 sur : [La plateforme nationale des masters - S'informer, candidater, se décider \(monmaster.gouv.fr\)](#)

En M2 candidatez jusqu'au 09 juin 2023 sur : [eCandidat \(univ-paris13.fr\)](#)

Droits de scolarité

Droits nationaux pour le Master.

Capacité d'accueil



15/20 étudiants en moyenne

Pré-requis obligatoires

Culture généraliste

Formation initiale (licence ou équivalent) contenant des enseignements en sciences humaines et sociales

Maîtrise de la rédaction d'un texte écrit argumenté

Et après

Passerelles et réorientation

Passerelle : Classe préparatoire intégrée (EHESP)

Insertion professionnelle

Les métiers auxquels peuvent prétendre les étudiant.e.s à l'issue du Master sont du domaine des nouveaux métiers du social :

- Chef.fe de projet
- Adjoint.e au Directeur d'un bailleur social
- Consultant.e sur les questions de prévention ou de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la Gestion Urbaine de Proximité. Exemples : les organismes sociaux, les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales, les cabinets de conseils, la fonction publique, les organismes de formation professionnelle.
- Cadres d'associations ou dans les collectivités locales et territoriales
- Chargé.e.s et directeur/trice/s d'études dans le domaine social, urbain ou sanitaire.
- Chargé.e.s de mission dans les domaines de la politique de la ville, de l'intervention sociale, de la santé publique...

Contacts

Contacts

Responsable pédagogique

Karima GUENFOUD

Responsable pédagogique

Arthur VUATTOUX

Responsable administratif

Corine FABBRO

☎ 01 48 38 77 11

📍 UFR Santé, Médecine et Biologie Humaine 74 rue Marcel Cachin

Responsable administratif

Contact validation des acquis

☎ 01 49 40 37 04

✉ svap-cfc@univ-paris13.fr

Responsable administratif

Contact formation continue

☎ 01 49 40 37 64

✉ acc-cfc@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.fcu-paris13.fr/site/Home.html>

Responsable Service VOIE

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Bobigny)

☎ 01 48 38 88 38

✉ orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.scuio.univ-paris13.fr>



Organisation

Le Master comporte 4 semestres répartis sur 2 années (M1 & M2). Chaque semestre comporte diverses unités d'enseignements (UE).

La compensation entre semestres s'effectue au sein d'une même année universitaire :

- entre le Semestre 1 et le Semestre 2
- entre le Semestre 3 et le Semestre 4

Le cursus se déroule sur 2 années (4 semestres), chacune des années étant constituée de 60 ECTS. Pour valider le M1, il est nécessaire d'acquérir 60 ECTS. Pour être délivré, le diplôme nécessite l'acquisition de 120 ECTS (l'université ne délivre plus de diplôme à la fin du M1).

Le passage de M1 à M2 se fait par l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et par la validation du mémoire avec une note supérieure ou égale à 10/20. Le redoublement est soumis à un avis du jury, il n'est pas automatique.

A l'entrée en M2, les étudiant.es peuvent choisir de réaliser un mémoire de recherche ou un stage de 12 semaines et un mémoire professionnel. Le mémoire de recherche demeure une exception, le master destinant davantage à des débouchés directs, pour lesquels un stage est un atout.

Pour le mémoire de recherche, les étudiant.es doivent déposer un projet de 2 pages au plus tard le 1^{er} octobre de l'année de M2. Le dossier sera étudié par la commission pédagogique qui évaluera le projet.

En M1, les étudiant.es doivent rédiger un mémoire « bibliographique/méthodologique » synthétisant le travail de lectures, d'entretiens et ou d'observations dans le secteur choisi : Urbain, de santé ou social.

La soutenance se fait devant un jury composé de deux enseignant.e.s de l'Université.

La rédaction du mémoire et la soutenance sont obligatoires pour valider l'année de M1 (une note supérieure ou égale à 10/20 est indispensable pour envisager un passage en M2).